

FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE

BF HF EXÉCUTANT

Cette formation concerne le personnel non-électricien et tout salarié responsable d'une équipe devant manipuler des câbles électriques enterrés, laissés sous tension, en basse tension et en haute tension.

Durée



durée totale minimum
de 7h

Public cible



Personnel
non-électricien

Prérequis



Aucune
connaissance en
électricité n'est
demandée

Effectif



12 stagiaires
maximum

Tarif



intra : 1 280,00 € HT

Lieu



intra entreprise

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510/A1 lors de l'exécution d'opérations à proximité de canalisations enterrées. Adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à votre établissement. Obtenir l'habilitation électrique BF HF en tant qu'exécutant.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTENU

Réglementation et notion de responsabilité

Module commun

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens (décret du 22/09/2010 et norme NF C 18-510)
- Les dangers de l'électricité
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement
- Les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation
- Les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques lors de travaux à proximité d'ouvrages électriques
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Module Fouille

- Le rôle des différents acteurs et leurs limites
- Les prescriptions de sécurité électrique dans le cadre de travaux à proximité de canalisations enterrées en BT et HTA
- Règle des 4 A (Arrêter - Alerter - Aménager - Accueillir)
- Le repérage de la zone de travail

Module pratique

- Utilisation des équipements de protection non-électrique
- Simulation de chantiers (Zone à risques électriques)
- Mise en situation des différents intervenants
- Opérations de ripage, soutènement, ouverture de fourreau et de nettoyage
- Compréhension des documents réglementaires

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Forts de leur expérience en habilitation électrique, nos formateurs ont également suivi une formation adéquate afin de transmettre leurs connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
Documents supports de formation projetés, études de cas, mise en situation.
Évaluation formative au cours de la formation pour la théorie et la pratique.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

Feuilles de présence.
Test oral en commun.
Mise à disposition en ligne ou papier de support à la suite de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Sera remis au client et au stagiaire une attestation de fin de formation avec objectif acquis, en cours d'acquisition ou non acquis.

Un certificat de fin de formation sera remis à chaque stagiaire.

Évaluation théorique et pratique.

Proposition d'habilitation.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

une semaine minimum sous réserve de disponibilité

ACCÈS SPÉCIFIQUE

CETRAPRO tient compte des obligations des Organismes de Formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap et que pour cela il s'est doté d'un référent handicap. Toute personne en situation de handicap peut prendre contact de manière anonyme avec le référent handicap Christophe Poinson

FAITES DE LA PRÉVENTION UNE RÉALITÉ



SAS CETRAPRO
(code APE : 8559B)
06 95 30 77 23
hello@cetrapro.fr
SIRET : 900 957 093 00025 / TVA FR47 900 957 093
Numéro de déclaration d'activité : 846 30 448 63